

INSECT KILLER

INSECTICIDE ET ACARICIDE BIOLOGIQUE REMANANT

INSECT KILLER est un concentré émulsionnable, original et breveté, d'extraits de plantes et d'huiles végétales. Il ne contient aucune substance toxique pour les humains ni pour les animaux domestiques. Après une phase répulsive, par son action de dissolution de la chitine, il provoque un dessèchement progressif et la mort, plus ou moins rapide, des insectes et des acariens, tels que : mouches, moustiques, guêpes, blattes, mites, araignées, punaises, fourmis, puces, charançons, ténébrions, termites, araignées, poux rouges, etc..., à tous les stades biologiques (œuf, larve, adulte).

Le processus d'action d' INSECTKILLER diffère totalement des autres insecticides. Il ne provoque aucun caractère de résistance ; il est même actif contre les insectes résistants aux pyréthriinoïdes ou aux organo-phosphorés.

COMPOSANTS :

- GERANIOL
- GLYCERINE
- Huile de coco
- Acide citrique

CLASSEMENT :

- Non classé

CERTIFICATION :

« Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément au Règlement CEE N° 2092/91 modifié du 24 juin 1991 ».

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE :

INSECTKILLER est applicable, après dilution dans l'eau, en pulvérisation, en atomisation et en nébulisation sur des surfaces propres et sèches de différents locaux : écoles, cuisines, restaurants, hôpitaux, habitations, bâtiments industriels, bâtiments agricoles..., aux doses suivantes :

- Insectes volants : 1 l dans 100 l d'eau pour 2000 m², en pulvérisation
150 ml dans 2,5 l d'eau pour 1000 m³, en nébulisation (ou thermo.)
- Insectes rampants : 2 l dans 100 l d'eau pour 2000 m², en pulvérisation
300 ml dans 2,5 l d'eau pour 1000 m³, en nébulisation (ou thermo.)
- Insectes xylophages : 2,5 l dans 100 l d'eau en pulvérisation et en injection dans le bois.

PROPRIETES INTERESSANTES :

- Triple action : ovicide, larvicide, adulticide
- Très large spectre d'activité
- Très grande rémanence
- Très grande sécurité d'emploi (non classé)
- Très bonne dilution dans l'eau (densité : 1)
- Légère odeur citronnée
- Pas d'impact négatif sur l'environnement.

CONDITIONNEMENTS :

- Flacons de 100 ml
- Bidons de 1 l et 5 l

HOMOLOGATION : en instance